

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRELIVAN

SEANCE DU 26 FEVRIER 2026

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

LEBRETON Suzanne	GODET Pascal	BOTREL Marie-Claire
CAYET Laurette	RAULT Annie	GUILLEMOT Jean-Claude
LE PROVOST Guy	FOURE Jean-Luc	YVART Didier
PELHATRE Michel	GUDEMARD Bruno	PICOUAYS Jacqueline
THOMAS François	BRIAND Marie	BERNAY Marie-Hélène
LEMAITRE Fabrice	LUCAS Dominique	LEMONNIER Rosanna
KERJEAN Nathalie		

Absents Excusés :

Monsieur MAILLARD Rémi pouvoir à Madame LEBRETON Suzanne
Madame AMBROISE Fabienne pouvoir à Monsieur FOURE Jean-Luc

Présidente de séance : Madame LEBRETON Suzanne

Secrétaire de séance : Monsieur LEMAITRE Fabrice

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 29 janvier 2026

TRAVAUX URBANISME

Syndicat Départemental d'Energie : avenant au groupement de commandes pour l'achat d'énergies

Le conseil municipal autorise le maire à signer l'avenant 2 à la convention du 7 avril 2024 portant sur les articles 3, 7 9 et l'article 12 ajouté.

FINANCES

Demande de subvention FAFA (Fond d'Aide au Football Amateur) pour le remplacement de la main courante du terrain de football : Régularisation du Plan de financement.

Le conseil municipal valide le plan de financement ci-dessous :

<u>REMPLACEMENT DE LA MAIN COURANTE DU TERRAIN D'HONNEUR</u>				
<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>		
<u>TRAVAUX</u>	<u>MONTANT HT</u>	<u>FINANCEMENT</u>	<u>MONTANT</u>	<u>%</u>
Remplacement de la main courante du Terrain d'Honneur	21 706 €	Fédération Française de Football - FAFA	10 000 €	46.07%
		Auto- Financement	11 706 €	53.93%

Compte financier unique 2025

Le conseil municipal :

- a pris connaissance du compte financier unique
- n'a pas délibéré sur le compte financier unique 2025 en raison d'un incident informatique à la Direction Générale des Finances Publiques

AFFAIRE GENERALE

Dinan agglomération : rapports relatifs au prix et à la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement pour l'année 2024

Le conseil municipal prend acte de la présentation des rapports relatifs au prix et à la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement pour l'année 2024.

PERSONNEL

Avancement de grade agent de maîtrise principal

Le conseil municipal décide de supprimer à compter du 28/07/2026 un emploi permanent à temps complet d'agent de maîtrise et de créer à cette même date un emploi permanent à temps complet d'agent de maîtrise principal (grade d'avancement).



Pour extrait conforme ,

Le Maire,

Suzanne LEBRETON